
Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 1^{er} décembre 2017

Les améliorations pour le réseau des Transports publics genevois se poursuivent

Les Transports publics genevois (tpg) ont présenté vendredi lors d'une conférence de presse les principaux changements prévus pour l'Étape du dimanche 10 décembre 2017. Comparativement à ces trois dernières années, la tendance s'inverse favorablement : le volume de prestations croît à nouveau. Les tpg travaillent, en parallèle, à un renforcement de l'offre en 2018, sous réserve de nouveaux moyens financiers dans le cadre du budget en cours d'examen au parlement.

En préambule de la conférence de presse, Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), a rappelé les améliorations apportées depuis le début de la législature, évoquant en particulier la mise en place des Lignes Express et la réalisation d'une ligne exploitée par le bus électrique TOSA. « Nous entendons poursuivre les réflexions engagées avec l'opérateur afin de satisfaire au mieux les besoins des Genevois. Dans un premier temps, nous allons travailler au renforcement de l'offre sur le réseau tram », a affirmé le magistrat, qui a insisté sur le fait que les développements futurs nécessiteront de nouveaux moyens financiers, et que ceux-ci sont en cours d'examen au Grand Conseil, dans le cadre du projet de budget 2018.

Satisfaire aux besoins des Genevois

En termes d'amélioration du réseau lors de l'Étape de décembre, les tpg ont annoncé plusieurs nouveautés. Ils ont confirmé la mise en service d'un nouveau parcours sur la ligne 23 entre les arrêts Carouge-Tours et Aéroport-P+R47. La même ligne 23 bénéficiera de la mise en service progressive des bus électriques TOSA, équipés d'une technologie unique au monde, dès le 10 décembre 2017. Les batteries du véhicule se rechargent en quelques secondes aux arrêts et en quatre minutes aux terminus. TOSA permet ainsi de faire rouler des bus de grande capacité, 100% non polluants, en s'affranchissant de lignes d'alimentation aériennes. Le nouveau tracé de la ligne 23 s'accompagnera de changements sur les lignes 22 (terminus ZIPLO), 28 (desserte du Lignon et des Esserts) et 53 (prolongement jusqu'à Parfumerie).

Les aménagements réalisés au pôle d'échange de Cornavin comptent parmi les autres avancées prévues le 10 décembre 2017. L'élargissement des quais sous le passage de Montbrillant afin de faciliter le transit des passagers des lignes de tram 14 et 18 et améliorer le confort d'accessibilité vers la gare est en cours de finalisation. Cette mesure est la 71^{ème} des 102 mesures identifiées dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi pour une Mobilité cohérente et équilibrée (LMCE).

L'ajout d'arrêts sur les Lignes Express 5+ (arrêt Rive) et C+ (arrêt Pierre-à-Bochet) figure également parmi les changements, tout comme la mise en place d'une offre régulière dans le Mandement pour les lignes W (Satigny) et P (La Plaine) afin d'être synchronisé avec le trafic ferroviaire.

Enfin, l'application d'un seul horaire « Vacances », en lieu et place des horaires « Fêtes », « Petites vacances » et « Grandes vacances », doit contribuer aussi à faciliter la vie des clients des tpg.

Généralisation des arrêts sur demande

La généralisation des arrêts sur demande sur le réseau de bus et de trolleybus a été un des points d'orgue de cette rencontre avec les médias. Quatre arrêts de trams sont aussi concernés par cette mesure. Il s'agit des arrêts Grangettes (ligne 12), La Dode (ligne 14), Piscine de Lancy (ligne 15) et Maisonnex (ligne 18). « L'application de cette mesure doit permettre une plus grande fluidité des déplacements, une amélioration de la progression des véhicules, une réduction de la pollution ainsi que des économies sur l'entretien de la flotte », a déclaré Denis Berdoz, directeur général des tpg. Ce dernier a précisé que les arrêts sur demande représentaient actuellement déjà 46% des arrêts du réseau tpg. Il a indiqué que l'instruction avait été donnée aux conducteurs d'appliquer cette décision en s'arrêtant systématiquement en présence de voyageurs, à partir du 10 décembre 2017. Une importante campagne de communication a été engagée à l'intention des clients des tpg afin de les informer de cette nouvelle manière de faire.



The advertisement features a photograph of a man in a grey hoodie signaling a bus to stop with his hand raised. A circular graphic on the right contains the text 'Dès le 10 décembre 2017'. Below the photo, an orange banner reads 'Des arrêts sur demande pour des parcours plus rapides!'. The main text is divided into two sections: 'A l'arrêt de bus' with an icon of a hand signaling a bus, and 'Dans le bus' with an icon of a hand pressing a button. The TPG logo and website information are at the bottom.

Dès le
10 décembre
2017

**Des arrêts sur demande
pour des parcours plus rapides !**

A l'arrêt de bus
Je fais signe au conducteur
pour qu'il s'arrête.

Dans le bus
J'appuye sur le bouton
avant d'arriver à mon arrêt.

σ tpg
Retrouvez toutes les nouveautés sur tpg.ch

Tous les détails, les nouveaux horaires et parcours valables au 10 décembre 2017 sont disponibles sur www.tpg.ch ou en appelant contact tpg au 00800 022 021 20.

Pour de plus amples informations :

M. Denis Berdoz, directeur général des Transports publics genevois (tpg), par l'intermédiaire de François Mutter, porte-parole et responsable des affaires publiques des tpg
+41 22 308 31 60 / +41 79 694 49 44 - mutter.francois@tpg.ch

M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA)
+ 41 79 417 06 69 - thomas.putallaz@etat.ge.ch

Les Transports publics genevois tpg sont l'opérateur de transport public de référence de la région genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les cinq ans avec l'État de Genève.